

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 18 juillet 2019

CONSEIL DE PARIS
Extrait du registre des délibérations

Séance des 8, 9, 10 et 11 juillet 2019

2019 UDI-MoDem 1 Projet d'aménagement urbain et paysager de « l'Axe Historique » Tuileries - Concorde - Champs-Élysées.

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu la proposition de délibération, en date du 25 juin 2019, par laquelle le groupe UDI-MoDem propose un projet d'aménagement urbain et paysager de « l'Axe historique » Tuileries – Concorde – Champs-Élysées ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code du domaine de l'Etat ;

Vu le décret 2017-1175 du 18 juillet 2017 fixant les axes mentionnés au III de l'article L.2512-14 du code général des collectivités territoriales ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Louis MISSIKA au nom de la 5e Commission ;

Délibère :

Article 1 : « Est engagée une étude globale visant la définition d'un ambitieux projet d'aménagement urbain et paysager pour inscrire « l'axe historique » Tuileries - Concorde - Champs- au cœur d'une promenade urbaine aménagée intégrant le jardin des Tuileries, la place de la Concorde et tes jardins des Champs-Élysées ;.

Article 2 : Cette réflexion, visant la valorisation patrimoniale de l'axe historique et de ses grandes perspectives, doit permettre la redistribution de l'espace de la Place de la Concorde au profit des mobilités

douces, et de leurs usages au bénéfice de synergies paysagères et fonctionnelles renforcées entre les différentes composantes du périmètre.

Article 3 : La Ville de Paris sollicite la participation active de l'État à cette réflexion à la faveur du renforcement de la végétalisation, de la mise en valeur du plan historique du jardin des Tuileries et d'une réflexion sur les usages et gouvernance du site.

Article 4 : Est initiée une concertation avec les communes de Neuilly-sur-Seine, de Puteaux, de Courbevoie, de La Garenne-Colombes et de Nanterre, avec le Département des Hauts-de-Seine, avec la Métropole du Grand Paris, avec la Région Ile-de-France et avec l'État en vue de la réalisation d'un programme d'aménagement commun de l'Axe historique.

Les objectifs de ladite concertation seront d'établir les modalités les plus à même de pacifier les fractures urbaines entre les différents territoires concernés, de coordonner les efforts en matière de transition écologique et durable sur cet espace et d'engager un programme de développement économique commun, visant à renforcer l'attractivité logistique, économique et financière de l'Axe historique.

Ce projet commun aura vocation à inscrire dans ses réflexions les projets urbains existants dans le prolongement de l'Axe historique, sous réserve de la participation des collectivités compétentes

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO